

JUSTICE SOCIALE IDENTIQUE Pour deux parents ou parent isolé

Une situation matrimoniale est privée et d'ailleurs incontrôlable

La Française ou le Français est libre de sa vie privée

La Française ou le Français ne doit pas avoir besoin de tricher sur sa situation personnelle confidentielle pour toucher plus ou moins les aides de l'Etat et des collectivités locales pour élever leurs enfants.

La véritable situation matrimoniale d'une mère célibataire ou d'un père célibataire est incontrôlable.

Aujourd'hui, beaucoup de mères célibataires sont contrôlées pour vérification de leur situation matrimoniale afin de recevoir les aides de l'Etat ou des collectivités locales. Cette situation de mères célibataires freine aussi les unions et mariages.

Pour éviter cette inquisition source de troubles et répondre aux critiques, aux jalousies, aux dénonciations propres à certaines communautés il y a une

solution simple juste et républicaine.

Les AIDES PUBLIQUES pour parent isolé doivent être les mêmes que les aides versées à une famille Père et Mère – deux Pères – deux Mères.

Les AIDES PUBLIQUES ne doivent varier qu'en fonction :

du REVENU des parents et

du nombre d'enfants.

La République Française ne doit pas faire de classement des Françaises et Français suivant leur situation matrimoniale.